

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

MME GLASER SARAH MAUD
9 RTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Vos références

N° fiscal (vous) : 05 17 387 589 089 C
Référence de l'avis : 17 34 7544077 40

Identification de votre imposition :
Département : 340
HERAULT
Commune : 020
AZILLANET
Lieu d'imposition : 0085
9 RTE DE MINERVE

Numéro FIP : 340 86 13 5145478789 4
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 26/10/2017
Date de mise en recouvrement : 31/10/2017

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/12/2017** **826,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 688,00 €

Montant de votre contribution
à l'audiovisuel public 138,00 €

34047

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer, à votre choix :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/12/2017.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
340861351454787894	MME GLASER SARAH MAUD	N*	S	0

TAXE D'HABITATION 2017 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	3392	3392	3392	3392		
Valeur locative moyenne	2210	2210	2210	2210		
A •Général à la base			120			
B •Personne(s) à charge						
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
T pour 1 personne(s)	221	221	383	221		
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
M pour personne(s)						
E •Spécial à la base						
N •Spécial handicapé	0 %		0 %			
S						
Base nette d'imposition	3171	3171	2889	3171		Total des cotisations
Taux d'imposition 2017	9,42 %	0,337 %	12,65 %	0,143 %		680
Cotisations 2017	299	11	365	5		
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016	19,09 %	0,362 %	3,14 %	0,142 %		
Rappel cotisations 2016	539	11	90	4		
Variation en valeur	+35	0		+1		
Variation en pourcentage	+5,56 %	0 %		+25 %		
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
•Général à la base						
•Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
•Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
•Spécial à la base						
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017					Frais de gestion	+ 8
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	En valeur	En pourcentage	Prélèvements :	
(a) Cotisations	651	688	+37	+5,68 %	- pour base élevée	
(b) Allègements	106	0	-106	-100 %	- sur rés. secondaires	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	545	688	+143	+26,24 %	Plafonnement	
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1					REGIME P	selon le revenu
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
18,50 %	0200006513P	Maison		H	3392	
Cotisation référence 2003						Montant de votre impôt
						688
La variation des cotisations en colonne commune englobe cette année les cotisations communale et intercommunale. Vous ne remplissez plus en 2017 les conditions pour bénéficier du même allègement de taxe d'habitation qu'en 2016.						

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017	138
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.	

Vos démarches

⇒ Sur impots.gouv.fr :	Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
⇒ Par courriel :	Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
⇒ Par téléphone :	0 811 90 06 75* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
⇒ Par courrier :	Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2 Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
⇒ Sur place :	Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SAINT-PONS - S.A.I.D. SAINT-PONS CITE ADMINISTRATIVE GRAND RUE - 34220 ST PONS DE THOMIERES
*(Service 0,06 € / min + prix appel)	